

2017.25
nomenclature : 5.3.3.

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 06 avril 2017

Conseillers en exercice :	33
présents :	31
pouvoirs :	2
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 06 avril 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 31 mars 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilynne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

ETAIENT EXCUSES

Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE COGNAC AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) 2017.25

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 portant création d'une communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes de Jarnac, de la Région de Châteauneuf, de Grande Champagne et de Grand Cognac au 1^{er} janvier 2017,

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

CONSIDERANT que suite à la création de l'Agglomération, soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique, il y a lieu de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts,

CONSIDÉRANT la délibération du 23 février 2017 de GRAND COGNAC Communauté d'Agglomération, portant création de ladite commission et en fixant sa composition,

AR PREFECTURE

016-211601026-20170406-CM_2017_25-DE

Regu le 13/04/2017

2017.25
nomenclature : 5.3.3.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DESIGNE M. Patrick SEDLACEK, pour représenter la Ville de COGNAC au sein de la COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS